



PPHX DE L'APONNEMENT
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commen-
cent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'ar-
gent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Motion de M. Stewart relative aux affaires d'Orient. Réponse de lord Palmerston. — Distribution d'eau à la ville de Paris. — Difficultés de la guerre contre Don Carlos. — Chambre belge. — Bulletin. — Rapport à la régence de Liège en faveur du tracé d'Angleur. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, 23 avril. — Voici quelques détails sur l'une des dernières séances du parlement :

La motion de M. Stewart, relative aux affaires d'Orient avait attiré un grand nombre de personnes à la séance du parlement anglais du 20 avril. Après un long et intéressant débat, cette motion a été retirée. M. le ministre des affaires étrangères ayant d'ailleurs donné les explications les plus satisfaisantes à la chambre. Nous nous empressons de reproduire le discours du vicomte Palmerston, qui a fait une profonde sensation à Londres, où il a déterminé immédiatement un mouvement de hausse sur les fonds publics. On y trouvera la confirmation des intentions pacifiques de la Grande-Bretagne et sa détermination de ne rien négliger pour applanir par des négociations diplomatiques les difficultés qui naissent de la situation de la Turquie, par suite des traités désavantageux qu'elle a été obligée de subir, de la part de la Russie et même de la part de son vassal Méhémet Ali.

Voici la réponse de lord Palmerston :

Entre les divers points qu'a traités mon honorable ami, M. Stewart, il en est un sur lequel je veux avant tout m'expliquer : selon lui, le cabinet serait divisé d'opinion sur la question soumise aux délibérations de la chambre. Je puis déclarer de la manière la plus positive, tant à l'honorable membre qu'à la chambre entière, que sur cette question comme sur toute autre, les ministres de S. M. sont parfaitement unanimes (écoutez). Notre vœu commun, le voici : nous désirons en premier lieu conserver la paix, tant que la paix pourra se concilier avec l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne. Nous comprenons très-bien toute l'importance des considérations qui viennent d'être soulevées à la chambre par l'honorable membre ; mais nous croyons aussi que si le parlement a confiance en nous, s'il nous laisse diriger les affaires de l'état librement, assuré que nous ne négligerons jamais nos devoirs, avec cette confiance absolue, nous pensons ne nous pas tromper en déclarant que nous nous sentons capables de protéger les intérêts et la dignité du pays, sans être forcés de recourir à la guerre. (Applaudissements.) J'ai cru nécessaire de m'expliquer à cet égard, parce que rien, à mon avis, ne serait plus capable de paralyser l'action diplomatique du gouvernement que l'opinion qu'une divergence d'opinion existe entre les divers membres du cabinet sur les questions importantes.

FRANCE.

Paris, 24 avril. — M. l'amiral Roussin, ambassadeur de France à Constantinople, vient d'être nommé grand cordon de la légion d'honneur.

M. l'intendant-général de la liste civile vient de mettre à la disposition du préfet du Rhône le secours de 250,000 frs. accordé par S. M. aux personnes dont les propriétés avaient le plus souffert dans les événements d'avril. La distribution du secours accordé par S. M. n'a rien de commun avec celle de la somme de 200,000 frs. qui a été votée par les chambres, et qui figure au budget de 1836, aussi à titre de secours. Celle-ci sera répartie conformément aux instructions qui émaneront et qui ont été sollicitées de M. le ministre de l'intérieur.

On dit que les familles de plusieurs condamnés ont fait remettre à Mme. de Montalivet des demandes en grâce à l'occasion de la fête du roi. De semblables demandes ont aussi été adressées à Mme. Sauzet.

MELANGES.

SOUVENIRS DES GUERRES DE L'EMPIRE.

Une chaude alerte.

Au milieu de Pété de l'an de grâce 1813, par une belle journée d'août, deux longues files de prisonniers français, débris encore vivants des nombreuses phalanges que les éléments conjurés avaient vaincus du Borysthène aux bords de la Dwina pendant l'hiver de 1812, touchaient aux premières maisons d'un gros bourg décoré du nom de ville, situé dans les environs de Moscou, de Moscou désolée, en cendre, et qu'une population exaspérée, ayant le nom français en horreur, s'occupait de réédifier à la hâte.

Un ordre de l'empereur Alexandre, ordre que nul jusque là n'avait osé transgresser, enjoignait aux chefs militaires des lieux que devaient traverser les colonnes de captifs, d'éloigner le plus possible ces malheureux de la cité sainte, et quelle que fût leur destination définitive, de ne point leur faire traverser cette terre de désolation. On conçoit assez le but de cet ordre ; il eût été d'une effroyable inhumanité d'exposer des Français désarmés, presque nus, affaiblis par mille souffrances, aux ressentiments d'une population que les malheurs de la guerre avaient décimée et ruinée, et dont les plaies saignaient encore affreusement. Un homme cependant, un lâche, un infâme eut la barbare audace de méconnaître l'ordre sacré de son souverain ; cet homme était le chef militaire de la bourgade aux portes de laquelle arrivaient exténués environ 200 Français.

Il était alors de trois à quatre heures du soir. La co-

On ajoute que ces dames ont déjà intercédés auprès des ministres, leurs maris, pour des infortunes si dignes de leur intérêt.

— On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats*.

« Une question qui a été depuis dix ans agitée, ajournée, reprise et discutée, vient d'être résolue par le préfet de la Seine et le conseil municipal, c'est la question relative à une distribution d'eau dans Paris. Une compagnie a été admise à traiter, pour fournir des eaux à domicile dans tous les quartiers de la ville. Les eaux seront prises dans la Seine au dessus du confluent de la Marne; on les élèvera jusqu'à des bassins situés près d'Ivry; elles seront épurées, clarifiées dans ces bassins, d'où elles arriveront dans Paris à la hauteur de l'Estrapade, pour être réparties ensuite dans des réservoirs destinés aux quarante-huit quartiers. L'eau sera fournie par la compagnie à domicile, au quart du prix que paient aujourd'hui les consommateurs.

La ville n'est obligée à aucune avance de fonds; elle conserve ses services actuels; elle se réserve d'y faire toutes les améliorations possibles pour les distributions qu'elle a faites jusqu'à présent des eaux de la Seine et de l'Ouareq. La société sera tenue d'ouvrir gratuitement ses réservoirs en cas d'incendie; elle fait en outre une concession gratuite en faveur des quartiers pauvres; elle est autorisée à faire les dispositions nécessaires pour fournir à tous les étages à prix débattu.

Tous les travaux de la compagnie devront être exécutés en moins de sept ans. Elle dépose 2 millions de garantie pour l'exécution des clauses du traité.

Ce traité va réaliser enfin une grande amélioration depuis longtemps connue et désirée. Les habitants de Paris jouiront d'un avantage qu'ils enviaient à la population de Londres, et cet avantage, qui est d'un si grand prix pour le service usuel, l'assainissement et la propreté, ils le devront à la sollicitude opiniâtre, si l'on peut dire ainsi, du conseil municipal; il a consacré de longs travaux à sa préparation, et plusieurs séances à la délibération de ce projet, qui a passé à la majorité de 27 voix sur 34.

— On écrit de Bone, 2 avril :

Le bey Joseph est ici depuis un mois. Il a été reçu avec tous les honneurs dus à sa nouvelle dignité. Il a organisé ses troupes qui se composent de 1,000 hommes d'infanterie et six escadrons de spahis réguliers; puis toutes les tribus qui se rallient à lui.

— Voici un extrait de la brochure de M. Evariste San-Miguel, chef d'état-major du général Cordova, sur la guerre de Navarre. Il expose l'impossibilité où se trouve l'armée espagnole de pénétrer au cœur du pays, les longs détours que ses colonnes sont obligées de faire pour protéger successivement les divers points de la ligne d'opérations, et la nécessité à laquelle on est réduit de transformer la guerre en un simple blocus du territoire insurgé.

bonne des prisonniers avait fait ce jour là trente verstes au moins, un peu plus de huit lieues. C'était, sans aucun doute, assez pour de pauvres diables qui recevaient par jour pour se sustenter cinq copecks (un sou de France), et à peu près une livre et demie d'un pain de seigle aigre, de couleur violette, à donner des nausées aux plus affamés. Sous le prétexte qu'un détachement de cavalerie russe occupait les maisons disponibles de l'endroit, le *Gorodnitz*, seul chef compétent, décida que les Français iraient coucher le même soir à quatorze verstes plus loin, dans un village désigné nominativement par lui. L'inhumanité de cet ordre a besoin d'être expliquée; il s'agissait de se rendre, du point où se trouvaient alors les prisonniers, dans le seul lieu des environs de Moscou qu'il fut impossible d'aborder sans traverser dans sa plus grande longueur, cette ville redoutable.

Il pouvait y aller de la vie de tous les prisonniers... Un soldat polonais au service de France, qui faisait partie de la colonne et servait d'interprète à ses compagnons d'infortune, essaya d'obtenir du farouche *Gorodnitz*, par de pressantes instances, de faire au moins une halte de quelques heures au lieu où l'on se trouvait, dans le double but de prendre un repos nécessaire et de ne passer à Moscou que de nuit. Ce n'était pas la le compte du tigre à face humaine. Les Français haletans, harassés, jonchaient la route ou imploraient un peu d'eau de la pitié des habitants. Une menace bien connue de ces malheureux, celle du bâton des sous-officiers de l'escorte russe, les réunit et les mit aussitôt en chemin. En vain l'officier, russe aussi, qui la commandait et se croyait responsable de la vie des hom-

« Le prétendant a su échapper à ces poursuites continuelles; et l'histoire de cette guerre n'offre qu'un enchaînement de marches et de mouvements sans résultat.

« La mort de Zumalacarréguy a été, pour le parti carliste, une très-grande perte. Mais comme l'armée se trouvait pour ainsi dire organisée, que le plan de guerre déterminé par ce chef habile avait systématisé la tactique à suivre, formé les juntas, désigné les ressources, que des chefs capables s'étaient instruits à son école, cet événement n'a pas eu les résultats qu'on aurait pu espérer. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à la mort de Zumalacarréguy; nos ennemis avaient obtenu déjà, dans les trois provinces basques et la Navarre, tous les avantages auxquels ils pouvaient raisonnablement aspirer : le pays était sous leur domination morale. A l'exception de Pamplune, Vittoria, quelques ports de la côte et les forts que nous occupons sur l'Arga et l'aile gauche de l'Ebre, on pouvait dire qu'ils étaient maîtres de tout le territoire tracé actuellement par la ligne de blocus.

« Cette circonstance et la diminution considérable qu'avaient soufferte nos forces, nous obligèrent à adopter un système entièrement défensif. Le principal objet de nos opérations militaires était la conservation des points fortifiés, le besoin de les tenir pourvus de vivres et de munitions et d'augmenter les moyens de défense par de nouveaux travaux. Pendant trois mois, notre armée n'a fait que se mouvoir presque en masse, dans le seul but de se porter successivement sur les points menacés. Ses marches étaient tracées par les courans de l'Arga et de l'Ega jusqu'à Logrono par l'Ebre jusqu'à Miranda, et de ce dernier point jusqu'à Vittoria, pour faire ensuite les mêmes marches dans des directions opposées. Les ennemis se mouvaient dans le centre du pays; nous, par le périmètre qui les environne. Pour franchir la distance qui sépare Puente la Reyna de Vittoria, les ennemis n'avaient que deux à trois marches à faire, tandis qu'il nous était imposé trois fois plus de chemin par des détours forcés.

« Cependant, l'ennemi en nous tenant sans cesse en alerte, n'a pas obtenu le moindre avantage. Les forts étaient tous à l'abri d'un coup de main, et la proximité de notre armée rendait inutiles toutes tentatives de conquête. Pour avoir voulu s'opposer au passage de la division qui portait secours à Puente la Reyna, les carlistes ont amené l'affaire de Mendigorria, une des défaites les plus sanglantes qu'ils aient souffertes dans le cours de cette guerre. C'est ainsi que nous avons pu empêcher l'introduction de leurs troupes en Castille, objet constant de leurs desirs les plus ardens. Tout en conservant nos positions fortifiées, nous avions toujours en notre faveur les éléments nécessaires pour convertir la guerre défensive en offensive, aussitôt que les circonstances nous favoriseraient.

mes qui lui étaient confiés, avait joint ses sollicitations à celles de l'interprète et de quelques-uns des habitants; il fallut partir.

Le soleil était encore à l'horizon, devant les ruines presque fumantes du Kremlin et les travaux de réédification, lorsque la colonne aperçut les premières maisons de Moscou. L'officier russe, qui ne manquait ni d'humanité ni de résolution, après avoir fait transmettre ses ordres par l'interprète aux prisonniers, fit entrer ceux-ci sans bruit dans un de ces abris énormes que présentent les auberges en Russie, et pénétra de sa personne dans une habitation, où il s'informa de nouveau s'il n'existait pas un moyen de tourner la ville, ou tout au moins de rester là jusqu'à la nuit. Il apprit que l'emplacement qu'occupaient ses hommes servait de gîte, à la tombée du jour, à un très-grand nombre d'ouvriers maçons et charpentiers, venus de trente lieues à la ronde, et que, pour arriver au lieu d'étape qui lui avait été désigné, il lui fallait faire un immense détour et traverser à la nage une rivière où se trouvait jadis un pont détruit par l'armée française, ou s'aventurer dans les longues rues de Moscou.

Obligé d'obéir aux ordres qu'il avait reçus, il revint trouver les prisonniers, leur recommanda la plus grande prudence, et après leur avoir fait déposer les longs bâtons dont ils s'aidaient pour marcher, et cela dans l'espoir de rassurer les habitants; il fit former ses hommes par peloton de dix files, étroitement serrées, et donna le signal du départ. On faisait le plus grand silence, mais le moyen de s'éveiller aucunement la publique attention à cette heure de la soirée?

« L'arrivée du contingent de la nouvelle levée qui doit être incorporée dans l'armée, permettra d'entreprendre d'autres reconnaissances d'une très-grande importance. »

« Il est aisé de conclure de tout ce que nous avons dit, que la guerre de Navarre ne se terminera point par un système de mouvement; c'est-à-dire par des marches des troupes et des poursuites, quelque activité qu'on y apporte. La nature du pays; la disposition des esprits, des habitans séduits ou égarés, mais ennemis, opposeront toujours un obstacle invincible à toutes ces tentatives. »

« Ce que la position actuelle réclame impérieusement, c'est une occupation militaire avec des forces considérables, il faut s'établir, se fixer dans les pays fertiles d'où les ennemis tirent leurs ressources, s'assurer de toutes les communications, renfermer les rebelles dans les pays montagneux, les isoler, les contraindre à l'inaction, voilà le conseil de la prudence. Quand ils ne recevront plus de secours de l'étranger, quand toutes leurs communications avec la côte seront coupées, que leurs armes, munitions, etc.; leur deviendront inutiles, que les objets de première nécessité leur manqueront, alors, dans cet état de malaise, commencera à se faire jour dans leurs rangs la discorde, l'indiscipline suivra bientôt. On comprend dès lors que la victoire deviendra plus facile. La force matérielle pourra être alors d'une grande utilité; mais les armes que la saine politique pourra employer seront plus efficaces. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 26 avril (Trois heures.) — Bourse nulle, sans affaires, par conséquent cours très-faibles, l'actif ouvert à 46 3/4 est tombé à 46 1/2 argent et papier pour fin courant; 46 3/8 quelques acheteurs.

Anvers (Deux heures.) — Ardoin 46 1/2 cours, calme complet.

Amsterdam, 25 avril. — Ardoin 46 3/4, passive 14 3/4.

Paris, 25 avril. — Ardoin 45 1/4 (1/2 p. c. de baisse.)

Le sénat s'est occupé de la loi relative à la construction du canal de Damme à la mer, et adopté à la majorité de 22 voix contre 15, la proposition de la commission et en conséquence les frais de construction seront supportés moitié par l'état 1/4 par la province et 1/4 par les propriétaires.

Un carrosse doré, orné d'aigles impériaux et très bien conservé a été exposé hier en vente à la Grande Place. On assure qu'il a servi à Napoléon. S'il n'a pas été vendu hier, il le sera sans doute définitivement aujourd'hui. Cette adjudication attire une foule considérable.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 avril. — M. le président. Dans la séance d'hier M. le ministre de l'intérieur a proposé l'ajournement de l'art. 8 de la loi des mines. C'est sur cet ajournement que nous avons à statuer.

M. Piron : Je demanderai à M. le ministre le terme de la présentation du projet pour les mines de fer.

M. le ministre de l'intérieur : Il n'y a pas d'époque déterminée, mais je pense que la chambre pourra en être saisie dans le courant de la prochaine session.

M. Gendebien : J'appellerai l'attention de M. le ministre sur la nécessité de faire une enquête, car dans six mois nous serons aussi embarrassés qu'aujourd'hui. Si, il y a 48 mois, on avait procédé à une enquête, nous aurions pu vider de suite cette question.

L'ajournement est mis aux voix et adopté.

M. le président : Nous allons discuter l'art. 1^{er}; il se trouve ainsi conçu :

« Les attributions conférées au conseil-d'état par la loi du 21 avril 1810, à l'exception des demandes en concession, ou en extension de concession de mines de fer, seront exécutées, etc. » Le reste comme au projet.

« Le conseil pourra réclamer le concours des ingénieurs lorsqu'il le jugera convenable. »

Quelques ouvriers, pour le moment inoccupés, furent les premiers qui aperçurent la colonne; frappés de surprise; ils donnèrent l'alerte; on vit subitement des paysans, en chemise rouge ou bleue, la hache au flanc, quitter leur ouvrage et jeter sur les survenans un regard inquiet. Ces mots : *Ce sont des Français!* les eurent bientôt mis en émoi; cependant, harangues à propos par le chef de l'escorte, ils ne bougeaient et se contentaient d'ouvrir de grands yeux.

Une femme, une seule, sort de sa maison, et devant l'escorte, se met à crier à haute voix, en fuyant : *Aux Français!*

Ce terrible cri est bientôt répété; moins prompt est la flamme au milieu d'un incendie... Aussitôt tout travail a cessé parmi ces myriades d'ouvriers, et en même temps, une épaisse haine, agitée et menaçante, se forme de chaque côté de la rue. Peu d'instans après, ces masses soupçonneuses, si prompts à se passionner, s'agrippent, et l'on entend des cris de rage et de mort.

Le chef de l'escorte, qui s'attend à tout, arrête sa troupe et les prisonniers, et fait charger ostensiblement les armes de ses soldats. Cela fait, il donne l'ordre de se remettre en marche.

Un torrent d'injures, d'imprécations, de vociférations fond alors sur tous les prisonniers et sur lui-même... Il prononce encore quelques mots qui s'adressent à la multitude, et parle de son devoir qui l'oblige à défendre des malheureux contre toute injuste agression. La colonne passe outre sans être entamée.

Au moment de s'engager dans un défilé étroit et long,

M. le ministre de l'intérieur dépose un amendement ainsi conçu :

« Les attributions conférées au conseil-d'état par la loi du 21 avril 1810, à l'exception des demandes en concession, ou en extension de concession de mines de fer, seront exécutées, etc. » Le reste comme au projet.

M. Fallon défend le projet de la commission.

M. Piron : Je demanderai aux membres de la commission pourquoi le conseil des mines doit être exclusivement composé de juriconsultes. Je ne vois pas la nécessité de cette disposition spéciale.

M. Fallon : La réponse est facile; c'est parce que les juriconsultes sont plus aptes que personne à reconnaître et à juger les questions incidentes de propriété qui pourraient se présenter.

M. Gendebien soutient de nouveau son système consistant à déléguer aux tribunaux les attributions que l'on veut donner à un conseil spécial. Ce mode lui paraît même le seul compatible avec la constitution.

M. le ministre de la justice soutient que jamais on n'a donné l'immutabilité aux fonctionnaires chargés d'attributions administratives. Il réfute ainsi la plupart des objections du préopinant.

M. Fallon présente de nouvelles considérations à l'appui de l'opinion qu'il a émise en faveur du projet, et fait remarquer que si l'on confiait les attributions aux tribunaux, il y aurait souvent des affaires dont on ne verrait la fin que plusieurs années après leur introduction devant les tribunaux.

M. Gendebien soutient que les tribunaux présentent seuls les garanties suffisantes à cause des deux degrés de juridiction qu'ils ont au-dessus d'eux.

La séance est levée à 4 heures trois quarts

LIÈGE, LE 27 AVRIL.

BULLETIN.

Depuis six ans, au fort même des tourmentes politiques qui ont marqué cette période, nous n'avons pas cessé de soutenir que la paix générale ne serait point troublée. Nous nous félicitons de n'avoir jamais déserté cette opinion que les événemens fortifient encore tous les jours. Ce n'est point que les périls de la situation nous fussent étrangers; il n'était certes pas possible de se dissimuler le mauvais vouloir, la colère des monarchies absolues, après les révolutions de juillet et de septembre; mais en présence même de ces dangers, quand on faisait, de bonne foi, le bilan de la paix et de la guerre, on trouvait que l'Angleterre faisait pencher la balance en faveur de la paix, et cette seule raison nous a toujours paru décisive. En effet, la Grande-Bretagne avait été l'âme des formidables coalitions sous lesquelles l'empereur finit par succomber, et une nouvelle croisade contre la France, aurait-elle été possible sans le concours de la Grande-Bretagne? pour notre compte nous ne le pensions pas; mais quand cette redoutable puissance en vint à menacer de se jeter de tout son poids sur l'agresseur, et quand ensuite, comme pour sceller sa menace, elle fit alliance avec le gouvernement de juillet, alors la guerre nous parut matériellement impossible. La France et la Grande-Bretagne, c'est la terre et la mer! et aucune puissance au monde ne saurait, n'oserait se risquer contre les forces réunies des deux empires. Aussi l'ambition moscovite est-elle forcée aujourd'hui de retrouder devant cette redoutable alliance. Les dernières nouvelles de la Turquie, nous apprennent que les Russes s'apprentent à l'évacuation de Silistrie, qu'ils retenant comme un gage de l'observation des traités conclus avec la Porte ottomane. Les journaux allemands soutiennent bien que la France et l'Angleterre sont étrangères à la restitution de cette place; mais quelle peut être la valeur de ce langage, quand on se rappelle le programme de la politique de la Grande-Bretagne, tant de fois annoncé et à la tribune et dans ses journaux, programme où la résistance aux envahissemens de la Russie est proclamé le premier devoir de tout ministre anglais.

Parmi les impossibilités d'une guerre d'agression

la foule amentée se presse autour de lui et veut le suivre. Il s'arrête de nouveau, fait faire volte-face à la portion de sa troupe qui formait l'arrière-garde et menace de faire feu.

La foule incertaine est encore une fois contenue. On arrive ainsi jusqu'à une place située à peu près au centre de la ville. Par des routes détournées quelques turbulens y étaient arrivés avant la colonne et avaient rassemblé un nombre immense d'ouvriers. Les flots pressés du peuple entourent alors de nouveau les Français en les menaçant. L'officier russe aperçoit une sentinelle à la porte d'une des maisons de la place; il fait signe à un de ses sous-officiers, qui le comprend et arrête sa troupe. Le sous-officier apprend de la sentinelle qu'un officier-général est logé là. Il entre, et invoque, au nom de son chef, l'assistance du général pour sauver deux cents Français d'une mort presque certaine. « Des Français! s'écrie le général, des Français dans Moscou! Quel est l'imprudent... » Et il ouvre une fenêtre pour s'en assurer.

A ce moment, un *mouglak* (paysan), en dépit de la belle contenance de l'escorte, approche des prisonniers, en saisit un par les cheveux et l'étend à terre d'un coup de hache... Aussi prompt que l'éclair, un prisonnier, sergent au 129 régiment de ligne, s'empare du fusil d'un russe par le canon, et assène sur la tête de l'assassin un si violent coup de crosse, que celui-ci tombe sans connaissance à ses pieds.

Dix mille cris de vengeance et de mort retentissent dans l'air. Le général parait alors et harangue les assistans; mais on ne l'écoute guère. Toutefois l'action pleine d'intrépidité du Français a imposé aux masses; la foule étonnée et comme

de la part de la Russie, on a dû ranger encore les refroidissemens manifestés qui est survenu entre les relations de cette puissance avec l'Autriche. Voici maintenant la Prusse elle-même, qui faisant taire ses répugnances pour la royauté révolutionnaire de juillet, invite les princes d'Orléans à venir assister aux grandes manœuvres de son armée. Le voyage des princes français en Prusse est pour nous un fait politique. C'est la contre-partie du camp de Kalisch. Nous signalerons encore parmi les événemens politiques importants de la période des huit derniers jours, le triomphe de M. de Mendizabal à la chambre des procuradorès. Nous avons soutenu ailleurs que ce ministre s'était beaucoup rapproché de l'opinion des hommes qui défendent la nécessité d'une intervention, et certes les paroles de M. Mendizabal, dans la discussion de l'adresse, ont assez clairement laissé entrevoir qu'il se montrerait favorable à la coopération des alliés de l'Espagne dans la guerre de l'insurrection. Toutefois, la conversion de M. de Mendizabal était prévue par tous ceux qui avaient suivi avec quelque attention le cours des événemens dans la Péninsule. Aussi le fait notable de cette discussion n'est-il pas le discours du ministre; son trait saillant, c'est l'assentiment que lui a donné la majorité des procuradorès. Cette majorité témoigne des progrès qu'a fait l'opinion des hommes favorables à l'intervention, et laisse par conséquent espérer une pacification plus prompte qu'on n'osait le prévoir.

Nous sentons le besoin de revenir aujourd'hui sur les obsèques que les parens de monsieur le premier président Nicolai (1) ont fait célébrer hier dans la belle et antique église de Sainte-Croix, que l'on avait décorée avec beaucoup d'élégance et de goût pour cette cérémonie funèbre.

La cour, les tribunaux, l'ordre des avocats en costume, les professeurs de l'université, les membres des différentes administrations, l'état-major de la place et le monde le plus élégant de notre belle cité, s'étaient empressés d'assister à ce dernier hommage, rendu à la mémoire de l'homme de bien et du magistrat intègre.

Après la messe, qui a été célébrée par Mgr. l'évêque, monsieur l'abbé Aug. Bellefroid est monté en chaire et a prononcé un discours aussi fort de pensée que riche de style; son but principal a été de nous montrer monsieur Nicolai soutenu dans ses nombreux travaux politiques et judiciaires, par le flambeau de la foi chrétienne, et la longue et belle carrière de ce grand magistrat, envisagée sous ce point de vue, a reçu une illustration de plus.

Ce discours plein de convenance et de dignité était autant l'éloge du magistrat que celui du chrétien, et plus qu'à tout autre, il appartenait à monsieur l'abbé Bellefroid de prononcer ces paroles, parce que admis dans l'intime amitié de l'illustre défunt, il avait su apprécier ses belles vertus et ses nombreuses qualités.

Cette cérémonie s'est terminée à une heure, on y avait déployé toute la pompe qu'exigeait cette triste circonstance; avant et après la messe, la musique militaire y a fait entendre des morceaux d'harmonie.

Nous apprenons qu'il est question de faire frapper une médaille à la mémoire de M. le premier président Nicolai. Puisse ce projet ne pas rester sans exécution.

Les signataires de la pétition tendante à ce que le chemin de fer passe à proximité de Liège en se dirigeant par Grivegnée, se sont assemblés

(1) C'est probablement par erreur qu'un journal de cette ville a annoncé que c'était la cour qui faisait rendre les derniers honneurs à M. Nicolai.

subjuguée, recule et se morcelle... Habilement l'officier, profitant de cette minute de trêve, remet la colonne en route; et, chose inouïe, on lui livre passage en montrant du doigt le courageux français.

Au même instant, une trentaine de cavaliers mandés par le général, se font voir le sabre nu; entrant aussitôt dans leur mission, ils cernent la colonne et protègent sa retraite jusqu'aux confins de la ville, sans autre perte nouvelle pour les Français que celle d'un pauvre enfant de huit à dix ans, fils d'une cantinière de la colonne, et qui, s'étant laissé tomber, fut massacré presque sous les yeux de sa mère. (*Impartial*)

Topographie. — M. l'ingénieur vérificateur du cadastre de notre province, vient de publier un plan des environs de Liège; il a adopté l'échelle de 1 décimètre par mille mètres; ce plan nous manquait totalement, et il ne pouvait être suppléé par aucune autre carte, toutes établies sur une très-petite échelle. Il est si bien détaillé, que chaque propriétaire y trouve l'indication de sa maison. On peut ainsi parcourir les villages de Chênée, Angleur, Jupille, Froimont, Rivage en Pot, le faubourg d'Amereœur, Bressoux, Ste. Walburge, le faubourg Vivegnis, Coronmeuse, enfin tous les lieux qui entourent la ville.

L'auteur a indiqué sur ce plan, par des lignes en couleur, tous les travaux projetés ou en suspens, le canal du Luxembourg, le quai des Augustins, le nouveau pont sur la Meuse, la route jusqu'à la Bonne-Femme, etc.

hier et ont résolu qu'une seconde réunion aura lieu au local de l'hôtel-de-ville, vendredi 29 de ce mois, à cinq heures de relevée.

Un incendie dont on ignore la cause, a éclaté hier 25 avril, vers les deux heures du matin, dans une maison appartenant au sieur Arnold Mauhin, cultivateur, domicilié à Jalhay. Le feu s'est bientôt communiqué à l'habitation voisine appartenant aux enfans Nélis, et en peu de temps elles ont l'une et l'autre été réduites en cendres avec presque tout ce qu'elles contenaient. Le sieur Mauhin perd entre autres choses neuf bêtes à cornes, et les enfans Nélis, une.

Le bâtiment du sieur Mauhin et son mobilier étaient assurés, mais ses bestiaux ne l'étaient pas. — La maison des enfans Nélis était seule assurée.

(*Novelliste.*)
— Nous apprenons que le service si important des postes rurales s'organise sur beaucoup de points du royaume. Les bureaux de distribution de poste existant à Dixmude, Thuin, Stavelot, Gosselies, Vilvorde, Niouve et Quiévrain, viennent d'être érigés en bureaux de perception. Un bureau de cette catégorie sera établi à Poperingue.

Des distributeurs de poste sont nommés à Nandrin, Visé, Eghezée, Fosse, Vielsalm, Zazaete Oosterzeels, Bilsen, Wareghem, Bodegnée; Oreye, Hannut, Chautontaine, Beauraing, Iseghem, Wolverthem, Pecq, St-Ghislain et Givry. (*Union.*)

— Les journaux de Paris annoncent qu'un des rédacteurs de la feuille de Madrid, intitulée l'Espagnol, a été poignardé.

L'ouverture de la seconde session de la cour d'assises de 1836, a eu lieu lundi 25; elles étaient présidées par M. Dupont-Fabry.

Un auditoire nombreux a assisté aux débats de la première affaire; la curiosité publique avait été excitée, d'abord par les circonstances du crime, et ensuite par l'espèce d'intérêt qui s'attachait à l'accusé, jeune ouvrier bijoutier, père de famille, qui paraissait avoir été entraîné à commettre un abus de confiance.

Le sieur H... travaillait depuis trois ans, chez M. Bayet, bijoutier, à Liège, moyennant un salaire de 3 fr. 50 c. par jour. Au mois de mars dernier, M. Jenicot, orfèvre, vint remettre à M. le commissaire Kirch, trois lingots en or, que l'accusé était venu lui vendre à diverses reprises. On conçut des soupçons; M. Bayet fut prévenu; on lui représenta les lingots qu'il reconfectionnait en partie avoir été remis par lui à l'accusé pour confectionner différents ouvrages. On interpella ce dernier sur la possession de cet or; il chercha d'abord à l'expliquer; mais bientôt cédant aux menaces et aussi aux promesses de pardon de M. Bayet, il déclara qu'il avait pris dans l'atelier de celui-ci. Mais arrivé devant la cour, il rétracta ces aveux, disant qu'ils lui avaient été arrachés par les menaces de son maître, et il protesta de son innocence. Le défenseur a soutenu qu'il fallait écarter de la cause les aveux de l'accusé; ces aveux, qui n'étaient appuyés d'aucune preuve, et d'ailleurs formellement rétractés, ne pouvaient, d'après une jurisprudence incontestable, servir de base à une condamnation. Le jury a sanctionné ce système de défense, il a déclaré l'accusé non coupable. Il a été tout de suite rendu à la liberté.

CHEMIN DE FER.

Voici le rapport de M. Piercot au conseil municipal en faveur du tracé de Grivegnée :

Messieurs, le gouvernement vous a consultés sur la direction qu'il conviendrait de faire suivre au chemin de fer sur le territoire de cette commune et dans l'intérêt de son industrie.

Un plan indiquant un double tracé a été soumis à votre examen. Un lien commun fixe le point de départ de l'une et l'autre direction. C'est la station dite des Guillemins, ou de la Neuville, qui se trouve au pied du plan incliné. A partir de ce point obligé, le chemin de fer poursuit son cours, soit vers le village d'Angleur, soit vers Grivegnée, en traversant la Boverie et une grande portion du quartier de l'Est de la ville de Liège.

Dans votre séance du 23 de ce mois, le conseil s'est prononcé, à l'unanimité, pour la direction par Grivegnée, et il a chargé une commission de lui présenter un rapport contenant l'exposition des motifs sur lesquels se fonde cette décision.

C'est une tâche que nous devons nous efforcer de remplir.

Dans les discussions préparatoires auxquelles l'examen du plan général a donné lieu parmi nous, le conseil a compris que la question qu'il s'agit de décider pouvait être considérée sous un double rapport. Elle embrasse en effet, dans son ensemble, des considérations relatives aux travaux d'art et à la dépense que leur exécution entraîne, et des considérations d'intérêt industriel et commercial. Mais tout en s'apercevant cette grande division, le conseil a également senti que sa mission ne s'étendait pas à des proportions aussi vastes, et qu'il pouvait se borner à justifier son vote en faisant apparaître au grand jour l'importance et les besoins de l'industrie liégeoise.

C'est en effet, dans le cercle des intérêts industriels et commerciaux, que le gouvernement et les ingénieurs auteurs du plan ont placé de préférence le siège de la question qui s'agit en ce moment, et hâtons-nous de le dire, c'est avoir fait un grand pas vers une juste appréciation, que d'avoir

enlevé à la discussion dont nous sommes saisis, toutes les difficultés plus grandes encore de la dépense de leur exécution.

Le gouvernement et les ingénieurs l'ont déclaré : « non seulement l'exécution du double tracé est possible, mais la dépense ne sera pas plus grande dans ce cas que dans l'autre, et cependant la direction par la Boverie et Grivegnée allonge la route de 1500 mètres. »

Dégagé de ces premières entraves, le conseil de régence n'a donc à examiner le plan du chemin de fer que sous le rapport des intérêts matériels que cette nouvelle route est spécialement appelée à protéger.

Des considérations générales et des raisons particulières appropriées aux localités, ont servi à former notre conviction dans cette circonstance.

Que Liège ait droit à voir descendre le chemin de fer, dans son sein, c'est un objet sur lequel le doute n'est pas permis, car la loi qui a décrété la construction de la nouvelle route a déterminé cette ville comme le point de passage obligé dans la direction de la frontière de l'Est.

Ainsi les deux plans qui se disputent aujourd'hui la préférence semblent conçus de manière à satisfaire au premier abord à cette exigence de la loi, puisque le pied du plan incliné se trouve posé sur le territoire de la commune de Liège.

Mais il s'en faut de beaucoup que les deux tracés répondent également au but principal de cette partie de la loi, qui a voulu porter à toutes les industries dont Liège est le centre, les moyens de profiter, le plus utilement possible, des grands avantages que le chemin de fer offre aux localités qu'il traverse.

Personne ne peut sérieusement contester qu'une entreprise de cette nature, conçue dans une pensée d'intérêt-général, ne doive être exécutée de manière à rencontrer, dans son développement, les localités qui résument en elles la plus grande réunion de commerce et d'industrie. C'est là qu'il est indispensable de porter la vie et de multiplier les moyens de féconder les germes de tous les éléments de prospérité.

Si cette réflexion est juste, et il nous paraît difficile de le nier, elle doit nous guider dans l'appréciation que nous sommes appelés à faire de l'utilité relative de l'une et l'autre direction projetée du chemin de fer, à partir de la principale station au pied du plan incliné.

Quelle est donc l'utilité que Liège retirera du chemin de fer dans la double hypothèse livrée à nos observations ?

Le tracé d'Angleur a le grand inconvénient de laisser à l'écart la ville et la plus grande partie de ses faubourgs. Ce plan semble avoir sacrifié toute autre considération à une pensée prédominante, à savoir : la direction la plus courte à suivre pour atteindre la région d'Angleur. Liège n'apparaît ici, dans les combinaisons de ce tracé, que comme un lieu de station que la nature a choisi elle-même pour servir d'assise au pied du plan incliné. Le commerce et l'industrie de Liège, au contraire, y sont traités avec une sorte d'indifférence que l'on a d'autant plus de peine à s'expliquer, que messieurs les ingénieurs n'hésitent pas à proclamer, dans leur rapport, que la ville de Liège et la commune limitrophe de Grivegnée obtiendraient de grands avantages de la direction par la Boverie et le faubourg de l'Est.

En un mot, le plan dont le village d'Angleur est le point supérieur, semble n'avoir touché Liège qu'à regret, et n'avoir considéré son industrie et son commerce que sous un point de vue purement secondaire.

C'est ce qu'il importe de faire ressortir aussi clairement que possible.

Nous ne parlerais pas des avantages que les houillères voisines de la double station du plan incliné retireraient du chemin de fer, parce que ces avantages sont communs aux deux plans, et qu'il importe de ne s'occuper ici que des intérêts à protéger à Liège et dans sa banlieue, à partir de la station inférieure des Guillemins.

Que voyons-nous sur la rive gauche de la Meuse et tout le long de la ligne à parcourir, depuis les Guillemins jusqu'à Angleur.

Une houillère et deux ou trois établissements situés au Val-Benoit, sont les seuls foyers intéressés au passage de la route.

Encore ne le sont-ils que faiblement; car il leur faudrait un point d'abordage, ce dont il ne s'agit pas, et d'un autre côté, le voisinage de la station principale des Guillemins leur permet un accès facile en tout temps, soit par des embranchemens qu'ils construiraient, soit par la rivière, soit par la chaussée.

Du Val-Benoit jusqu'à Angleur sur la rive droite, pas un seul établissement industriel ne s'offre à l'action du chemin de fer; et s'il n'existait dans ce village même, un établissement en projet, il est vraisemblable que l'on n'aurait pas même songé à soutenir la préférence pour la direction d'Angleur

au détriment de Liège et de tout ce qui l'environne.

Parcourons maintenant la ligne suivie par la direction de la Boverie, faubourg de l'Est et Grivegnée.

Disons d'abord que l'établissement de cette ligne suppose de toute nécessité, un abordage ou gare d'évitement sur un point quelconque de la vallée à proximité des diverses localités intéressées au passage du chemin.

Et que trouvons nous sur toute cette étendue ? D'une part, la Boverie avec son industrie actuelle, et le prochain et immense accroissement que cette partie de la commune va recevoir par les travaux qui lient intimement entre-elles, les deux rives de la Meuse.

D'autre part, toutes les parties de la ville centrale et ses plus industrieux faubourgs aboutissant par des communications faciles et multipliées, au quartier de l'Est, qui formera aux approches du point d'abordage, un vaste entrepôt alimenté par une prodigieuse activité commerciale et industrielle.

Cette ligne n'atteint pas seulement le centre de la ville; elle ouvre au quartier du Nord et de l'Ouest un accès non moins facile pour l'écoulement de leurs nombreux produits et de leur commerce considérable. Elle étend son influence jusqu'à la fonderie royale de canons et au-delà. Elle est enfin destinée à porter la vie et l'aisance au sein d'un quartier qui forme à lui seul une ville industrielle, puisqu'il renferme quinze mille producteurs dont les besoins veulent être consultés dans un événement aussi décisif pour leur avenir.

Faut-il énumérer toutes les industries qui se présentent dans les limites que nous venons de parcourir ? Faut-il compter ces établissements nombreux que chaque industrie y entretient ?

Une nomenclature minutieuse n'apprendrait rien au pays ni au gouvernement, qui savent fort bien que Liège peut être considéré comme la véritable métropole de l'industrie belge.

(*La suite à demain.*)

Errata. N° d'hier article intitulé élections communales, ligne 5^e, lisez à quelque classe qu'ils appartiennent au lieu de qu'il appartient. Ligne 9^e lisez : qu'il sera utile, au lieu de qu'il a nécessaire. Ces fautes ne se trouvent que dans quelques numéros.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

La société, dans son assemblée générale du 24 de ce mois, a décidé que tous les sociétaires indistinctement, qu'ils possédassent plusieurs actions ou qu'ils n'en eussent qu'une, jouiraient de l'entrée gratuite au salon pendant l'exposition de 1836.

La commission administrative croit devoir rappeler à MM. les sociétaires, que c'est après-demain, mercredi, 27 avril, à trois et demie heures, qu'a lieu l'inauguration du salon.

Elle espère que tous les artistes présents à Liège, voudront bien assister à cette cérémonie.

Liège, le 25 avril 1836.

Les membres du jury consultatif, nommés en exécution de l'art. 9 du règlement, sont :

MM. Vieillevoic, directeur de l'académie de peinture;
Van Marcke } artistes.
Closon }
Fanton }
Renard-Collardin, libraire ;
Simonon, rentier.

Liège, le 26 avril 1836.

Le président, Louis JAMME.
Le secrétaire, H. GULLERY.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent les souscripteurs à l'emprunt de 394,000 francs, pour les indemnités à payer par suite des pillages de mars 1831, qu'en conformité de la décision du conseil de régence, en date du 27 juillet 1833, un second tirage au sort entre les actions restantes dudit emprunt a eu lieu publiquement en séance du collège de ce jour, à 3 heures de relevée.

Les obligations dont les numéros suivent, ont été désignées par le sort dans l'ordre ci-après pour être amorties, savoir : 18, 44, 49, 79, 101, 137, 143, 147, 192, 197, 212, 246, 256, 258, 259, 269, 272, 278, 282, 313, 333, 366, 373, 377, 392 et 393.

En conséquence, les porteurs de ces obligations sont invités à les représenter à dater du 2 mai prochain au bureau du receveur municipal, pour en recevoir le remboursement.

A l'hôtel de ville, le 25 avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ANNONCES.

LAURENT LHOEST,
A ANS,

CI-DEVANT MAISON NANETTE,

Informe les maîtres d'estaminets et les particuliers, qu'il reçoit de la HOUGARDE toutes les quinzaines. On en trouve chez MAGNÉE, au Petit Sans-Souci, sur Avroy; chez LATOUR, Fond-Pirette; chez SMITS-DEGUELDRÉ, à St-Laurent, et chez WILMOTTE, au Saint-Joseph, à Coronmeuse. 356

On DEMANDE une SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise, rue du Pont-d'Ile, n° 44. 333

La VENTE de BOIS qui devait avoir lieu au Rivage de Chokier le 28 avril, est REMISE au 5 mai suivant, à une heure de relevée. 362

VENTE CONSIDÉRABLE

DE FUTAIE,

A LA PLANTE, PRÈS DE NAMUR.

Mercredi 4 mai 1836, à onze heures précises du matin, on vendra au pied des arbres, à la recette du notaire DELVIGNE de Namur, sur une superficie de 70 bonniers, dans les coupes nommées Spinette et Vigneron, Spinette et Fond des Chênes, situées à la Plante, quantité de chênes et autres arbres d'une très belle élévation et de dix à douze pieds de tour. 263

A VENDRE ou à LOUER pour en jouir le 24 juin 1836, une BELLE MAISON, restaurée à neuf, située à Liège, rue derrière le Palais n° 51. Elle se compose d'un beau vestibule, de 3 pièces au rez-de-chaussée, avec cheminée en marbre, onze aux premier et second étages, grands greniers, 7 caves, cour, cuisine et deux pompes. L'acquéreur aura des grandes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire BIAR, rue Vinave-d'Ile, n° 43 437

ADJUDICATION DE RENTES.

Le lundi 30 avril 1836, à 2 heures de relevée, M^e LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, sise place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, les RENTES annuelles et perpétuelles dont la désignation suit :

SÉRIE	MONTANT des RENTES ANNUELLES.				CAPITAUX	NOMS ET PRÉNOMS des débiteurs et leur demeure.
	Fls.	Bbl.	Frs.	Cen.		
1 ^e	20	0	0	23	70	474 00 Jh. Sougné et consors, au Rivage en Pot, commune d'Angleur.
2 ^e	17	0	0	20	66	413 20 Jean Renette, à Grivegnée.
3 ^e	9	03	1	11	04	222 80 François Brassine, au Rivage en Pot.
4 ^e	4	0	0	4	86	97 20 Evrard Clerbois, à Angleur.
5 ^e	32	0	0	38	89	972 45 Les enfants Léon. Gathoye à Magnée.
6 ^e	12	0	0	14	59	291 80 Les enfants Daissomont, à Romsée.
7 ^e	16	0	0	19	45	389 00 Idem.
8 ^e	12	0	0	14	59	364 67 Henri Monseur, au Rivage en Pot.
9 ^e	4	setiers	(22 lit. 85 d.)			Jean Joseph Vannée Id.

Ces rentes sont payées régulièrement à leurs échéances et dûment conservées par des titres nouveaux et des inscriptions. S'adresser au notaire LAMBINON, pour avoir communication des titres et des conditions. 49.

Vente

BELLE PROPRIÉTÉ.

SORTIR DE L'INDIVISION, SITUÉE FAUBOURG VIVEGNIS, A LIÈGE.

Mardi, 10 mai 1836, à 2 heures de relevée, M^e LAMBINON notaire à Liège, exposera en VENTE, au plus offrant et dernier enchérissur, en son étude, sise place derrière l'Hôtel-de-Ville n° 4002.

Une grande MAISON à porte cochère, calée n° 397, composée de plusieurs belles pièces au rez-de-chaussée, laboratoire de vigneron, écurie, four, fournil, cour, grandes caves et autres dépendances avec environ 11 verges grandes de jardin et vignoble, de première classe, le tout formant un ensemble, situé faubourg Vivegnis à Liège, joignant du levant à la rue, du midi à la veuve Warnier, du couchant à M. Dupont-Fabry et du nord à la houillère du Banoux.

On peut acquérir avec toute garantie et l'adjudicataire aura des grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser au notaire LAMBINON pour connaître les conditions de la vente. 352

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action.

VENTE PAR ACTIONS

20 francs.

SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

1^o a^o DEUX PALAIS à Vienne. 3^o La terre et le château de MERLHOF en Styrie. 4^o La Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5^o La terre de ROSBACH en Styrie et la dime de 50 bien-fonds. 6^o Les vignobles de DORN. En outre 24,013 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action 20 francs. Pour 120 francs sept actions dont une rouge, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général,

A FRANCFORT Sur Mein.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain une MAISON, située rue derrière la Magdelaine, n° 142, portant l'enseigne du Corbeau. S'adresser pour connaître les conditions à M. LEONARD, rue Souverain-Pont, n° 600. 142

RECONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS

CORDES MÉTRIQUES DE BOIS.

La commission administrative des Hospices civils de Liège mettra en ADJUDICATION publique au rabais par soumissions, puis de vive voix à l'extinction des feux, le mercredi 18 mai 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, 1^o les travaux de reconstructions et de réparations à faire à l'hospice de Bavière en un lot; 2^o et la fourniture de 190 CORDES métriques de BOIS DE CHÈNE pelé, aussi en un lot. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et les plans des travaux de reconstructions et réparations. Les soumissionnaires seront seuls admis à concourir. 305

BELLE MAISON

A VENDRE.

M^e DUSART, notaire à Liège, est chargé de VENDRE une MAISON bâtie à neuf, située à Liège, quai d'Avroy, n° 649, avec porte cochère, un beau jardin, bâtiment derrière pour une distillerie ou autre établissement industriel. Cette maison est vis-à-vis d'un rivage de la Meuse et est propre à différent commerce. Il y a facilité de paiement, et on peut la voir tous les jours depuis 3 heures jusqu'à 6. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 324

VENTE DEFINITIVE, PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

Lundi 9 mai 1836, à deux heures de relevée, le notaire LAMBINON réexposera en VENTE DEFINITIVE à l'extinction des feux, en son étude à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, les immeubles suivants :

1^o Une MAISON, grange, étable, fournil, cour et dépendances, avec dix neuf verges grandes de jardin et prairie, formant un ensemble, situé aux Bruyères, commune de Jupille, sur la mise à prix de frs. 4,777 50 ainsi porté par la surenchère.

Cette Maison par sa situation sur une hauteur, dans un site très-agréable, jouit des points de vue les plus vastes, et peut fort bien convenir pour une maison de campagne; elle n'est éloignée de la grande route de Jupille que de dix minutes.

2^o Et une PIÈCE de TERRE d'une verge grande dix petites, au même endroit, sur la mise à prix de frs. 283 50.

Immédiatement.

Après l'adjudication ci-dessus, ledit Maître LAMBINON exposera en VENTE, également aux enchères publiques, la moitié part indivise de douze verges grandes de TERRE, située aux Bruyères sedites, et joignant la prairie reprise sous le n° 4^o ci-dessus.

Il y a sécurité pour acquérir et des facilités sous le rapport du paiement.

S'adresser audit notaire LAMBINON pour de plus amples renseignements. 344

LE DOCTEUR BEAUMANN, natif de Hanovre, professeur de langues allemande, latine, grecque, de mathématiques élémentaires et spéciales, à l'honneur d'informer Messieurs les instituteurs et étudiants qu'il vient de fixer le prix de ses leçons comme suit :

Par mois, une leçon par jour. Fr. 15

Par cachet. 10

Pour deux personnes prenant leçon ensemble le prix reste le même.

Pour une classe, par mois, 25 francs.

S'adresser par lettres affranchies Quai d'Avroy, n° 621.

PROVINCE DE LIÈGE.

AVIS.

Samedi 7 mai 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, et de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des ouvrages à faire pour la construction d'un BAC pour le passage d'eau de Hermalle-sous-Argenteau.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, et de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 26 avril 1836. 360

BOURSES.

PARIS, LE 25 AVRIL.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 00	108 00
fin courant...	000 00	0 0 0
Trois pour cent, comptant...	81 95	82 10
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	102 10	100 00
fin courant...	000 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp.	45 1/4	45 1/4
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	16 3/8	16 1/2
Dte. pass. sans int. compt.	14 3/4	14 3/4
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 0/0	00 0/0
fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0/0	00 0/0
fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	104 5/8	000 0/0
fin cour.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	000 0/0	000 0/0
fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	117 1/2	117 1/4

LONDRES, LE 23 AVRIL.

3 ^o consolidés...	94 3/4	Escompte...	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	000 0/0	Différées...	22 1/2
Holl. Dette active.	57 0/0	Passives...	00 0/0
J ^o 5 p. c.	0 0 0/0	Russie...	000 0/0
Portugais, 5 p. c.	84 0/0	Brsil. Emp. 1834.	86 0/0
J ^o 3 p. c.	54 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne. Cortés.	48 1/8	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 25 AVRIL.

Dette active.	101 5/8	Rente française.	00 0/0
antérieure.	0 00/00	Métalliques.	100 1/2
Billet de chance.	24 7/8	Russie, H. et C.	104 3/4
Syndic. d'amort.	98 3/8	Esp. rente perp.	00 0/0
J ^o 3 p. c.	82 1/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	143 1/8	Brsiliens.	87 1/8

ANVERS, LE 26 AVRIL.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam.	78 7/8 p.		
Rotterdam.	78 1/2 p.		
Paris p ^r fr. 100	118 p.	fl. 3/4 p.	100 p. P
Londres p ^r Estr.	12 06 1/2	P fl. 11 98 3/4	00 0/0
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/8	34 7/8	34 3/4
Bruxelles.	114 1/2 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE		fl. 500			145 0/0
D'ANVERS.		BRÉSIL.	5		
Dette activ.	5	105 0/0	E. à L. 1824		86 0/0 P
différ.	44	P	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	102	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		46 3/4 3/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		" à l.		
Rte. remb.	2 1/2	97 3/4	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	104 0/0	Cert. Falc.	5	94 5/8 A
Lots fl. 100.		256	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	429	levée 1832.	5	102 1/4
fl. 500.	4	683	à An. 1834.	5	101 3/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		116 0/0	P		

Notre bourse a été faible aujourd'hui. Ardoins ouvert 47 46 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 et resté 46 1/2 cent.

On assure qu'il y a un demi pour cent de baisse à Paris sur les Ardoins et 1/8 à 1/4 à la bourse de Londres du 23.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures. Ardoins 46 1/2 P.

BRUXELLES, LE 26 AVRIL.

Emp. R., fin cour.	101 7/8	P	Synd. d'amort.		97 1/2
pr. à 1 mois	000 0/0	D	Lost. r. av. cour.		97 5/8 P
Dette active.	55 0/0	A	inscrip.		103 1/4
Empr. de 1832.	98 1/2	A	Métalliques.		94 3/4 P
Act. Société Gén.	795 0/0	A	Naples.		102 1/4
So. de Com. de ev	128 3/4	P	Rome.		87 P
Ban. de Belgique	116 3/4	P	Brsil. Rotsch.		46 1/2 P
So. du c. de S.-O	105 0/0	ctf	Emp. Ard. 1835.		00 0/0
S. Hauts-Four.	116 1/2	A	Emp. Guebh.		00 0/0
Wisme-Hornu.	95 0/0	A	P. à Am.		00 0/0
Banq. fonc.	96	A	fin cour.		17 P
S. du Cha. Flenu.	108 0/0	P	D. différée.		22 1/4
Sclessin.	100 0/0	P	Id. 1835.		00 0/0
Société nationale.	117 1/2	et P	Cortés à Paris.		10 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		" à Londres.		10 0/0
Levant de Flenu.	000		Coup. Cortés.		00 0/0
Charb. d'Ougrée.	100 0/0	A	CHANGES.		00 0/0
Sars-Longchamps	100 0/0	A	Amsterdam.		0 0/0
Fourn. des Vennes	102 1/2	P	Londres ct.		0 0/0
St.-Léonard.	100 0/0	A	" 2 mois.		0 0/0
Dette active. Hol.	56 0/0		Paris.		

VIENNE, LE 16 AVRIL.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 4369 0/0.

H. LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.